

## **Projet Isère amont 2016-2021**

### **Les tranches de travaux 2 & 3**



**Dossier de presse**

**Novembre 2016**

**Contact Presse : Jean-Marie Cabrières**

**Conseiller Communication et Médias au Cabinet – Conseil départemental de l'Isère**

Hôtel du Département – 7 rue Fantin Latour – 38000 Grenoble

Téléphone : 06 86 05 39 77

Mail : [jean-marie.cabrieres@isere.fr](mailto:jean-marie.cabrieres@isere.fr)

## Une nouvelle phase de grands travaux et un projet mené à son terme



**Réaliser intégralement le projet Isère amont est une priorité du Département de l'Isère.  
De nouveaux chantiers ont débuté dès novembre 2015 à Barraux dans le cadre du  
plan de relance.**

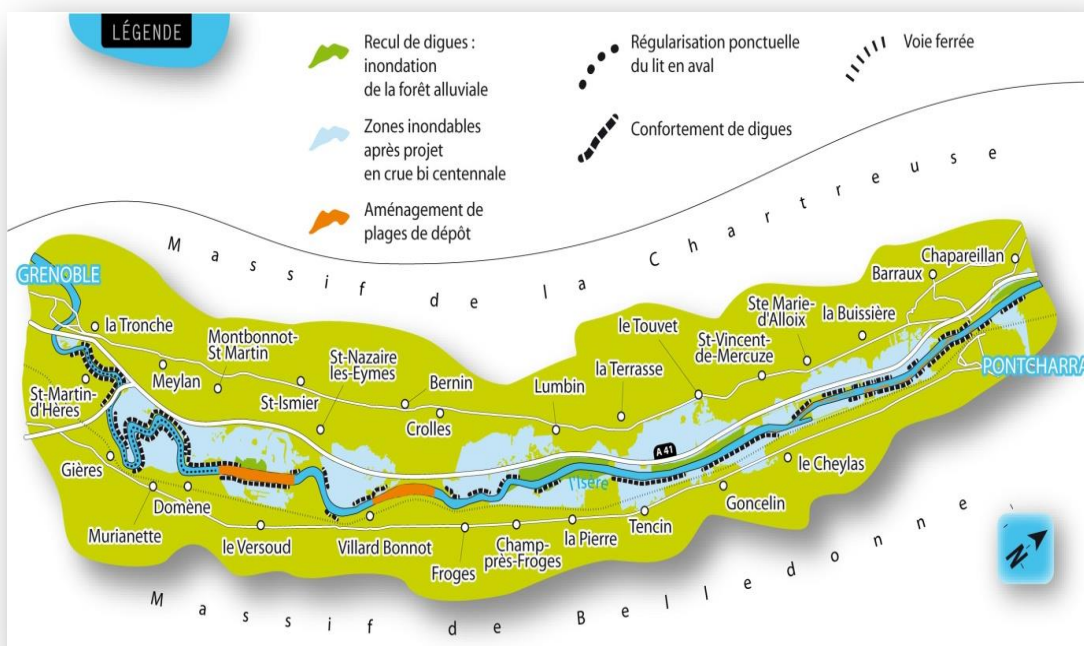
Au printemps 2015, le Département de l'Isère s'est engagé à financer un plan de relance à hauteur de 100 millions d'euros. Sous la forme de subventions accordées aux communes et communautés de communes, des crédits supplémentaires sont progressivement injectés dans l'économie locale jusqu'en 2017 afin de réaliser des travaux de rénovation et de modernisation des équipements publics mais aussi des projets d'infrastructures.

Suite à la validation du dossier PAPI II Isère amont par la Commission Mixte Inondation du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en décembre 2014, le démarrage des travaux programmés dans le cadre des tranches 2 et 3 du projet Isère amont était programmé pour 2016 mais le Symbhi a demandé à bénéficier de crédits anticipés dans le cadre du plan de relance.

Le budget finalement accordé par le Conseil départemental en juin 2015 a été utilisé dès novembre 2015 pour sécuriser la digue de Barraux. N'engageant aucune contrainte foncière, ce chantier a pu être mis en œuvre rapidement, au terme de l'attribution d'un marché public dont la consultation a été lancée durant l'été 2015.

La décision d'accorder des crédits pour démarrer les tranches de travaux 2 & 3 dès novembre 2015 a engagé clairement le Département et les autres partenaires financiers du Symbhi. Après la fin des travaux de la tranche 1 en 2016 et au terme des 2 nouvelles tranches lancées conjointement fin 2015, tous les habitants du Grésivaudan bénéficieront en 2021 d'un niveau de protection équivalent et jamais obtenu jusqu'alors.

## Rappels sur le projet Isère amont



**De Pontcharra à Grenoble, ce projet concerne 29 communes et 300 000 habitants.  
Si la crue de 1859 se reproduisait aujourd'hui,  
les dommages matériels atteindraient 1 milliard d'euros.**

En créant le Symbhi – Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère - le Département de l'Isère a pris ses responsabilités et lancé un vaste programme d'études puis de travaux en amont de Grenoble.

Les objectifs sont de :

- **Redonner de l'espace à la rivière** grâce à des choix hydrauliques audacieux. En cas de crue bicentennale, 16 champs d'inondation contrôlée (CIC) situés de part et d'autre de la rivière vont stocker 35 millions de m<sup>3</sup> d'eau et permettre de réduire la surface inondable de 737 hectares. La gestion des matériaux transportés par l'Isère est facilitée grâce à l'arasement de 23 bancs entre Pontcharra et Grenoble et aux 2 plages de dépôt créés entre Brignoud et Domène. Les endiguements sont confortés, rehaussés ou effacés selon les nécessités.
- **Valoriser les milieux naturels** en rétablissant le franchissement des confluences par les poissons et en réhabilitant bras morts, forêts alluviales, gravières et corridors biologiques.
- **Développer la fréquentation des berges de l'Isère** grâce à des aménagements paysagers, des aménagements doux de loisirs, des parkings, des rampes d'accès.

Programmée **entre 2012 et 2016**, la première tranche de travaux a permis de sécuriser en priorité la partie la plus urbanisée de la vallée du Grésivaudan, celle située entre le pont de la Bâtie à Saint-Ismier et l'agglomération grenobloise. Dix communes sont concernées.

Programmée **entre 2016 et 2021**, les travaux des tranches 2 et 3 concernent les 19 communes situées en amont du pont de la Bâtie : 11 sont situées en rive droite (de Chapareillan à Saint-Nazaire-Les-Eymes) et 8 en rive gauche (de Pontcharra à Villard-Bonnot).

## Le financement du projet Isère amont



### Tranche 1 (2012-2016)

Coût total (hors acquisitions foncières) : 52 M€ HT.

Répartition du financement pour la tranche 1 :

- **Symbhi** : 51,1 % dont 31,1 % pour le Conseil départemental de l'Isère, 17,4 % pour Grenoble Alpes Métropole et 2,6 % pour la Communauté de Communes du Grésivaudan.
- **Etat** : 43,1 %
- **Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse** : 5,8 %

### Tranches 2 & 3 (2015-2021)

Coût total (hors acquisitions foncières) : 83,3 M€ HT.

Le financement des tranches 2 & 3 se répartit comme suit :

- **Symbhi** : 51,6 %, dont 31,6 % pour le Conseil départemental de l'Isère, 17,4 % pour Grenoble Alpes Métropole et 2,6 % pour la Communauté de Communes du Grésivaudan.
- **Etat** : 39,4 %.
- **Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse** : 9 %.

## L'essentiel des tranches 2 et 3



### Ralentir l'écoulement de l'Isère en crue

- **En améliorant la capacité du lit.** Jusqu'au Cheylas, le lit sera élargi sous le niveau de la crue biennale et les bancs seront arasés au niveau de cette crue. Secteur concerné : Pontcharra, Barraux, La Buissière, Le Cheylas, Sainte Marie d'Alloix et Saint-Vincent-de-Mercuze.
- **En écrétant les crues de l'Isère** grâce à l'aménagement de sites de débordement privilégié dans les zones naturelles et agricoles à partir de la crue trentennale. Les 10 champs d'inondation contrôlée (CIC) finalisés représenteront, en crue bicentennale, une surface inondable de 2 420 hectares et plus de 23 millions de m<sup>3</sup> d'eau stockée.
- **En pratiquant des ouvertures dans la digue** existante afin d'alimenter des secteurs à dominante forestière où de nouvelles digues seront édifiées en recul. Communes concernées : de Saint-Vincent-de Mercuze à Lumbin et de Tencin à Champ-près-Froges.

### Conforter les digues et édifier de nouveaux ouvrages

- **Plusieurs tronçons de digue** seront confortés selon des techniques variables. En rive droite : à Barraux, La Buissière et Sainte-Marie-d'Alloix. En rive gauche : à Pontcharra, Le Cheylas et Villard-Bonnot. Pour les tranches 2 et 3, le linéaire conforté est de 29 km.
- **D'autres ouvrages hydrauliques** permettront au système de fonctionner : déversoirs d'alimentation, ouvrages de vidange traversant la digue, merlons en terre confinant l'eau dans les CIC et aménagements isolant les passages inférieurs sous l'autoroute ou la voie SNCF.

### Valoriser les milieux naturels

- **D'anciens bras morts** coupés de la dynamique de la rivière et en voie de disparition seront remis en eau, ce qui renforcera la biodiversité de ces milieux naturels. Localisation : Chapareillan, Sainte-Marie-d'Alloix (lieu-dit « *les Délaissés de l'Isère* ») et Lumbin.
- **Plusieurs plans d'eau** seront aménagés de manière à optimiser leur potentiel environnemental à Pontcharra, La Terrasse, La Pierre, Saint-Vincent-de-Mercuze et Lumbin.
- **La forêt alluviale sera inondable** localement ce qui créera des zones plus ou moins humides à fort intérêt écologique. Entre Saint-Vincent-de-Mercuze et Lumbin, 13 ouvertures sur 8,1 km sont prévues pour une superficie de 186 ha. Entre le pont de Tencin et la déviation de Champ-près-Froges, 6 ouvertures sur 4,8 km inonderont une superficie de 83 hectares.
- **Des corridors biologiques restaurés.** L'objectif : replanter des boisements alluviaux en bordure des digues de l'Isère et des merlons dans la plaine ; aménager des passages à faune sous les voies routières et autoroutières (RD 166, RD 29, RD 30, A 41).

## Les premiers chantiers des tranches 2 & 3



**Depuis fin 2015, plusieurs chantiers ont été initiés ou exécutés dans la partie amont du Grésivaudan.**

### **1. Défricher et déboiser les secteurs bientôt en travaux**

En dehors des zones urbaines, les berges sont majoritairement boisées. Le couvert végétal est particulièrement dense sur les bancs alluvionnaires et sur les endiguements. Les interventions de défrichage et de déboisement exécutées par l'entreprise Bois des Alpes sont donc nécessaires et notamment sur les bancs. A titre de compensation, d'autres sites seront reboisés.

### **2. Curer le lit de l'Isère**

Dès l'hiver dernier, les entreprises recrutées par le Symbhi (groupements Guintoli – Carron et Berthouly – Converso) ont procédé au curage des bancs, à Pontcharra et à Saint-Vincent-de-Mercuze. Constitués de sédiments qui se sont déposés puis agglomérés au fil des années, les bancs constituent un obstacle au bon écoulement dans la rivière : ils rétrécissent ou rehaussent son lit et augmentent le risque de débordement. Pour des raisons de sécurité, ce type de travaux ne peut être réalisé qu'en hiver. En plus d'entretenir le lit de la rivière, ces travaux permettent de collecter tous les matériaux qui seront utilisés ensuite pour les confortements de digue.

### **3. Terrasser les premiers merlons de protection**

Les merlons de protection sont installés dans la plaine en bordure des champs d'inondation contrôlée (CIC). Ils jouent le rôle de petites digues, et maintiennent l'eau à l'intérieur du CIC, pour protéger les habitations. Le Symbhi a déjà fait réaliser deux merlons de cantonnement, à Pontcharra et à Crolles.

### **4. Libérer le foncier**

Afin que le Symbhi puisse devenir propriétaire de toutes les digues et de l'espace intra-digues pour y effectuer les travaux programmés, des acquisitions foncières sont en cours sur les 19 communes (300 hectares à acquérir, 2000 parcelles concernées, 890 propriétaires). Les négociations amiables sont menées par Isère Aménagement.

## Le calendrier des tranches 2 & 3



### Deuxième semestre 2016

- À Pontcharra : poursuite des confortements de la digue de l'Isère
- Au Cheylas : curage d'un banc en amont du pont de la Buisnière
- Entre Tencin et La Terrasse : pose d'enrochements sur la digue de l'Isère
- À Saint Nazaire les Eymes : lancement des terrassements du merlon de protection le long de l'étang de Bois Claret, le long du chemin des Plantées
- Poursuite des opérations de défrichage

### Premier semestre 2017

- À Pontcharra : aménagement d'un déversoir de sécurité
- Au Cheylas : terrassement d'un merlon pour protéger la scierie
- À Sainte Marie d'Alloix : réaménagement environnemental des délaissés de l'Alloix
- À Saint Vincent de Mercuze : reprise du curage d'un banc
- À Goncelin : début des confortements de digue
- À Crolles : poursuite du terrassement du merlon de protection le long du canal de Bresson en aval de la RD 29, et lancement des terrassements de digue dans le secteur de Pré Pichat

## Les chiffres clés des tranches 2 et 3 de travaux



- 10 champs d'inondation contrôlée
- 19 communes
- 300 hectares à acquérir, 2000 parcelles concernées, 890 propriétaires
- Une trentaine de lots de travaux, avec des clauses d'insertion sociale
- 29 km de digues renforcées et 16 km de merlons et remblais créés
- Environ 1 000 000 m<sup>3</sup> de matériaux à enlever des bancs (limons, invasives et graves)
- 250 hectares de forêt alluviale reconnectée à l'Isère, par effacement de 14,8 km de digue, pour lui redonner de l'espace de liberté
- Des aménagements pour les loisirs.

### **Remarque : des chantiers situés dans les tranches 2 et 3 ont été avancés dans la tranche 1**

Afin de compenser le nombre limité de sites où des travaux à vocation environnementale pouvaient être engagés à proximité de l'agglomération grenobloise, certains chantiers programmés dans les secteurs 2 & 3 ont été exécutés dans le cadre de la tranche 1.

C'est le cas de la reconnexion du bras mort de Pré Pichat (Crolles) et de l'aménagement de passes à poissons aux confluences du torrent du Bréda, des ruisseaux d'Alloix, du Fay et du Renevier, du canal de Bresson, et sur le seuil de Goncelin.

Un autre chantier important a démarré durant l'été 2015 à Bernin : la renaturation de l'étang de Bois-Claret (ancienne gravière Debernardi). Bien que situé en amont du pont de La Bâtie, cet aménagement est aussi intégré au programme de la tranche 1 de travaux.



## Un projet primé !



A l'automne 2016, le projet Isère amont du Symbhi s'est vu décerner le prix « Previrisq inondations ». Sélectionné par un jury composé de scientifiques et de gestionnaires de rivières, Isère amont a été récompensé pour ses qualités concernant l'intégration des différentes politiques publiques et des différents risques, mais aussi l'originalité du projet et son ambition, caractérisées par l'utilisation de toutes les zones de stockage possibles. Le fort parti pris de concertation a également été relevé.

Ce prix est décerné dans le cadre des ateliers Previrisq inondations, organisés par l'Association française des établissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB), en partenariat avec les organisateurs de FloodRisk2016, le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), l'Académie de l'eau, l'Association française de prévention des catastrophes naturelles (AFPCN), et la Société hydrotechnique de France (SHF).

Remis par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et l'Association française des établissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB), le prix Previrisq inondations est ainsi une manière de désigner les réalisations et les modes d'action d'Isère amont comme un exemple à suivre en matière de protection contre les inondations !

## Les acteurs du projet Isère amont



**Le Symbhi réalise les travaux de protection  
contre les crues de l'Isère, du Drac et de la Romanche.  
Il rassemble le Département de l'Isère,  
Grenoble Alpes Métropole, la Communauté de Communes du Grésivaudan et le  
Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans (SACO).**

**Maître d'ouvrage** : le Symbhi (Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère)

- *Président* : Fabien Mulyk
- *Vice-présidents* : Christophe Engrand, Christophe Mayoussier, Valérie Petex, André Salvetti
- *Directeur* : Jacques Henry
- *Directeur adjoint* : Luc Belleville

### Projet Isère amont - tranche 1

- *Chef de projet* : Olivier Manin
- *Mandataire, maître d'ouvrage délégué* : Isère Aménagement
- *Maîtrise d'œuvre* : Egis Géotechnique, Egis Eau, Hydrétudes
- *Assistance à maîtrise d'ouvrage / projet durable* : CNR
- *Coordination Sécurité et Protection de la Santé* : A Coord
- *Topographie* : Sintegra
- *Opérateurs fonciers* : Setis, Territoires 38, SED

### Projet Isère amont - tranches 2 & 3

- *Chef de projet* : Olivier Manin
- *Mandataire, maître d'ouvrage délégué* : Isère Aménagement
- *Maîtrise d'œuvre* : Egis Eau, Ingérop, Hydrétudes, Gen Tereo
- *Assistance à maîtrise d'ouvrage / projet durable* : CNR
- *Coordination Sécurité et Protection de la Santé* : Presents
- *Topographie* : Sintegra
- *Opérateurs fonciers* : Isère Aménagement

### Contact

9, rue Jean Bocq - 38 000 Grenoble - Tél : 04 76 00 33 93  
<https://www.isere.fr/symbhi/>

*Illustrations : J. Valentin – B. Fouquet – Crédits photos : Photec – SO Dupontrenoux*